

# Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

2012



## SICTOM VELAY PILAT

ZA La font du Loup  
43240 St Just Malmont

Président : Olivier CIGLOTTI

Ce rapport annuel sur l'exploitation des services de traitement des ordures ménagères répond aux articles L 1411-13, L 2313-1, et L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est établi conformément au décret n°2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets paru au Journal Officiel numéro 1112 du 14 mai 2000, page 7265.

Ce rapport est destiné à l'information des élus et des usagers du service public.

Il a pour objectif de présenter :

- les résultats techniques
- les résultats financiers
- les dispositifs d'élimination et de valorisation des déchets ménagers.

## Sommaire :

<b>I. Contexte</b> .....	<b>1</b>
<b>A. Présentation de l'établissement</b> :.....	<b>1</b>
<b>B. Compétences</b> : .....	<b>2</b>
<b>II. Indicateurs techniques</b> .....	<b>3</b>
<b>A. Collecte</b> .....	<b>3</b>
1. Collecte des OMR .....	3
2. Collecte sélective .....	5
3. Collecte en déchèterie .....	6
<b>B. Traitement</b> .....	<b>17</b>
1. Collecte sélective : .....	17
2. Le traitement des OMR ET DIB: .....	18
3. Les déchets collectés en déchèterie : .....	19
4. Traitement des autres collectes : .....	20
5. Compostage individuel : .....	20
<b>C. Moyens humains / Moyens Techniques</b> .....	<b>20</b>
<b>III. Indicateurs financiers</b> .....	<b>22</b>
<b>A. Action de communication et de sensibilisation</b> .....	<b>24</b>
<b>IV. Bilan</b> : .....	<b>24</b>

# I. Contexte

## A. Présentation de l'établissement :

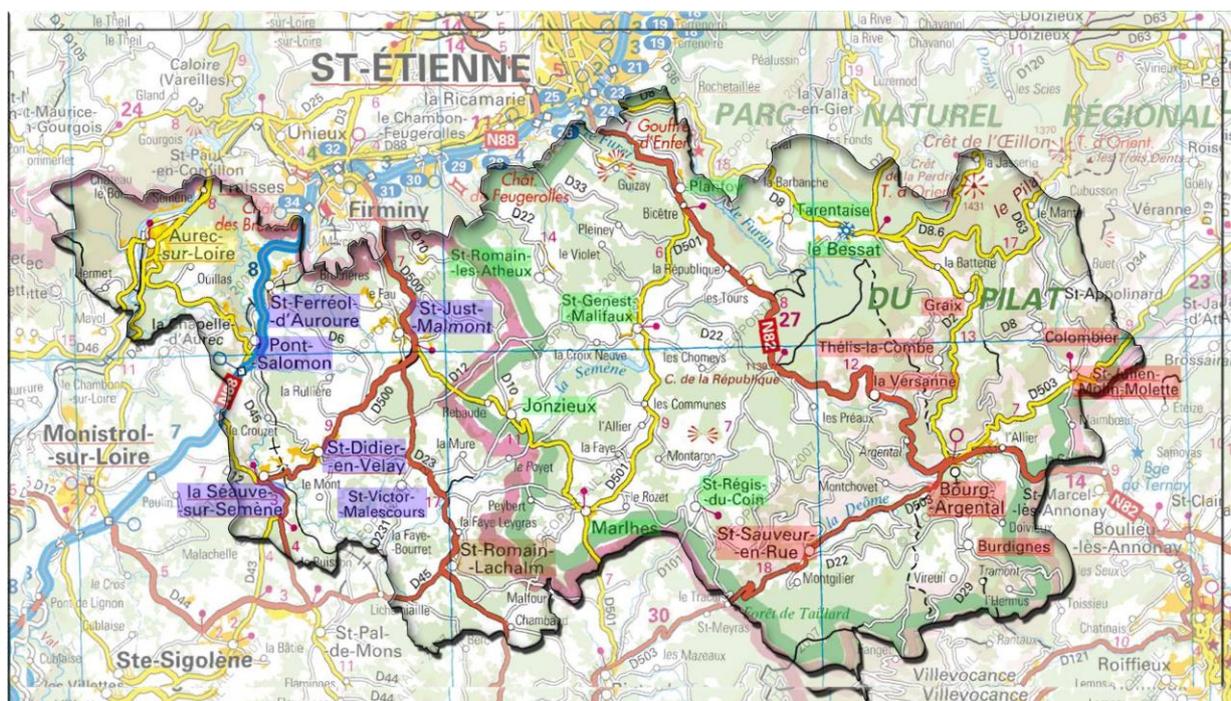
### Historique :

Le SICTOM VELAY-PILAT a été créé en 1982 à l'initiative de 13 communes, 7 communes de la Haute Loire et 6 communes de la Loire.

L'autorisation d'exploitation de l'Installation de Stockage des Déchets non Dangereux (ISDND) a été délivré en 1982 (Arrêté Préfectoral n° 1D4-82-289 du 6 Décembre 1982). L'autorisation de stockage est de 15 000 T/an jusqu'en 2060.

Actuellement, le SICTOM VELAY PILAT compte 24 communes regroupées sur trois Communautés de communes : COMMUNAUTÉ DE COMMUNES « LOIRE SEMENE » - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES « MONT DU PILAT » - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES « PAYS DE MONTFAUCON ».

En 2002 le SICTOM a décidé d'instituer la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sur tout le territoire du syndicat, sans modulation.



La population totale des communes est de **36 780** Habitants.

La population municipale correspond à l'ensemble des habitants résidant habituellement (résidence principale) sur le territoire.

La population totale : Elle comprend la population municipale + la population comptée à part (étudiant, militaire ayant leur résidence principale sur la commune, SDF...).

La population DGF correspond à la population totale majorée d'un habitant par résidence secondaires + 1 habitant par place de caravanes.

Les références des données de population correspondent aux populations légales INSEE en vigueur cette année (population de l'année N-3, pop 2010 = pop légales 2007).

Population du territoire	Population municipale	Population totale	Population DGF
<b>2012</b>	<b>36405</b>	<b>36780</b>	<b>39168</b>
<b>2011</b>	35707	36514	38914
<b>2010</b>	34958	35664	38664
<b>2009</b>	34958	35664	39025

Les ratios donnés sont tous calculés par rapport à la population totale.

## B. Compétences :

Compétence	Compétence exercée	Compétence transférée	Nom de l'établissement exerçant la compétence en cas de transfert de compétence
Collecte OMR	Totalité		SICTOM VELAY PILAT
Collecte sélective	Totalité		SICTOMVELAY PILAT
Déchèterie	Totalité		SICTOM VELAY PILAT
Traitement	Totalité		SICTOM VELAY PILAT

Sur le territoire du SICTOM VELAY PILAT, cinq types de collecte sont organisés à destination des ménages :

- La collecte des ordures ménagères
- La collecte du verre
- La collecte des emballages légers
- La collecte des journaux magazines
- La collecte des DASRI (déchets d'activité de soin à risques infectieux)

Type de déchets	Collecte
Ordures ménagères	En régie
Verre	Prestataire de service
Emballages légers recyclables	En régie
Journaux magazines	En régie
Emballages légers et Journaux Magazines	En régie
DASRI	Convention avec Association



## II. Indicateurs techniques

### A. Collecte

#### La pré-collecte

La pré-collecte est organisée en points de regroupement à l'aide de conteneurs de 750 litres, toutefois un grand nombre de conteneurs individuels sont collectés sur la commune d'AUREC SUR LOIRE et SAINT GENEST MALIFAUX et des sacs individuels dans le centre-ville de ST DIDIER EN VELAY et LA SEAUVE SUR SEMENE.

Certains points de regroupement sont équipés de cache conteneurs. Ces derniers ont été réalisés par les Communautés de Communes :

En 2012 :

**La Communauté de Communes « Loire Semène » en a réalisé 32**

Répartis sur les communes suivantes : Aurec sur loire : 6 (dont 1 double) / La Séauve sur Semène : 3 / Pont-Salomon : 9 / St Ferréol d'Auroure : 2 / St Just Malmont : 9 / St Victor Malescours : 3

**La Communauté de Communes « Monts du Pilat » en a financé 5** sur la commune du Bessat

#### ***Perspectives à venir pour la pré-collecte :***

Devant cette disparité et afin de limiter et prévenir les risques d'accidents du travail, le SICTOM poursuit sa volonté d'uniformiser la pré-collecte en points de regroupement. Les avis portés sur les demandes de permis de construire ou demande de lotissement devraient favoriser la collecte en points de regroupement.

Les nouveaux conteneurs individuels ne devraient plus être acceptés sauf s'ils sont mentionnés sur le permis de construire.

### 1. Collecte des OMR

OMR : Ordures ménagères résiduelles : Déchets collectés en mélange (poubelle ordinaire) provenant des ménages et déchets assimilés aux ordures ménagères provenant des entreprises.

#### Moyens humains pour la collecte

La collecte des Ordures ménagères est réalisée en régie par le SICTOM VELAY PILAT.

Six équipes composées d'un chauffeur et de deux opérateurs assurent une collecte régulière.

Un mécanicien s'occupe de l'entretien des véhicules.

Le responsable d'exploitation s'assure du bon déroulement des opérations de collecte.

Pendant la période de congés annuels et congés de maladie, il est fait recours au recrutement d'agent sous contrat à durée déterminée.

#### Fréquence de la collecte

La collecte des ordures ménagères est assurée du Lundi au Vendredi avec une fréquence d'une ou deux fois par semaines (C1 à C2) selon les secteurs.

Depuis la réorganisation des tournées de 2011, le SICTOM continue sa démarche d'optimisation et de sécurisation des tournées sur l'ensemble du territoire.

	Tournée 1	Tournée 2	Tournée 3	Tournée 4	Tournée 5	Tournée 6
<b>LUNDI</b>	Jonzieux / Marthes	Le Bessat / Tarentaise Planfoy	St Didier / La Séauve	Aurec sur Loire	Bourg-A / St Sauveur/Burdignes	Graix / Colombier Thélis la Combe La Versanne
<b>MARDI</b>	St Romain L. / St Victor St Romain les Atheux	St Just Malmont <i>St Just Malmont</i>	St Ferréol / Pont S.	<i>Bacs jaunes</i> Aurec St Ferréol	Bourg-A / St Julien	St Genest / Campagne de St Genest
<b>MERCREDI</b>	<i>Bacs jaunes</i> Jonzieux / Marthes St Romain L. / St Victor / St Romain A.	<i>Bacs jaunes</i> Le Bessat / Tarentaise / Planfoy / Malmont	<i>Bacs jaunes</i> St Didier / La Séauve Pont Salomon	Aurec sur Loire	<i>Bacs jaunes</i> Bourg-Argental / St Sauveur / St Julien/ Burdignes	<i>Bacs jaunes</i> St Genest Malifaux / St Régis + Graix / Colombier /Thélis la Combe / La Versanne
<b>JEUDI</b>	Jonzieux / Marthes	Le Bessat / Tarentaise Planfoy	St Didier / La Séauve	Aurec sur Loire	Bourg-A / St Sauveur/ Burdignes	Camp. St Didier/ La Séauve/ Pont Salomon/ St Ferréol+Aurec
<b>VENREDI</b>	St Romain L. / St Victor St Romain les Atheux	St Just Malmont	St Ferréol / Pont S.	Aurec sur Loire	Bourg-A / St Julien	St Régis / St Genest

### Moyens matériels

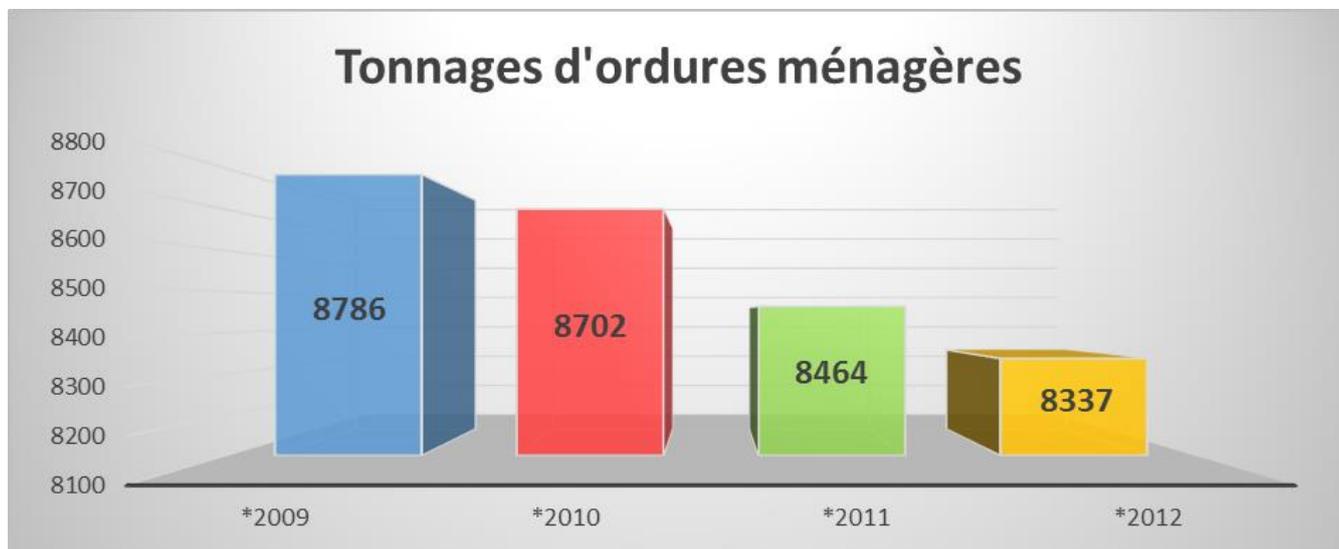
Six camions permettent d'assurer la collecte des ordures ménagères. En 2012 un camion a été remplacé. Les camions ont parcouru au total 150 241 Kms pendant l'année et la consommation totale est 84 130 litres.



Les habitants déposent leurs ordures ménagères dans des bacs GRIS à couvercle vert dans des points de regroupement.

### Quantités collectées :

Tonnages collectés	2009	2010	2011	2012
<b>OMR</b>	8786	8702	8464	<b>8337</b>



□ : La baisse des ordures ménagères résiduelles, observée depuis quelques années, se confirme en 2012 : soit -1.52 % par rapport à l'année 2011 malgré l'augmentation de la population (226 kg/ habitant en 2012 soit une baisse de 5 kg/habitant par rapport à 2011 pour mémoire 231 kg/habitant).

## 2. Collecte sélective

Déchets collectés sélectivement en porte à porte ou en apport volontaire :

- Verre
- journaux/magazines
- emballages

Emballages : Par "emballage" on entend tout objet, quelle que soit la nature des matériaux dont il est constitué, destiné à contenir et à protéger des marchandises, à permettre leur manutention et leur acheminement du producteur au consommateur ou à l'utilisateur, et à assurer leur présentation (décret du 20 juillet 1998).

⇒ Papiers et cartons d'emballages, bouteilles et flacons plastique, briques alimentaires, emballages métalliques (acier, aluminium)

### Moyens humains pour la collecte

#### Collecte des bacs jaunes :

La collecte du tri sélectif est réalisée en régie par le SICTOM VELAY PILAT.

Six équipes composées d'un chauffeur, et de deux rippers assurent une collecte hebdomadaire des bacs jaunes :

- le mardi pour les communes d'AUREC et ST FERREOL
- le mercredi sur les autres communes.

#### Collecte des ECO-POINTS

Un agent assure la collecte des Eco-points avec un camion grue

- Le lundi pour les éco-points journaux magazines
- Le mardi pour les éco-points emballages légers

#### Collecte du verre

La collecte du verre est réalisée par un prestataire : Entreprise SOLOVER jusqu'au 31/03/2012 puis l'entreprise VIAL à partir d'avril 2012.

#### Fréquence de collecte :

Pour les bacs jaunes et les Eco-points, la collecte est réalisée une fois par semaine sur tout le territoire

Pour le verre, la collecte réalisée par le prestataire de service est effectuée toutes les quinze jours.

**Les pourcentages de population sont calculés en utilisant la population DGF comme référence**

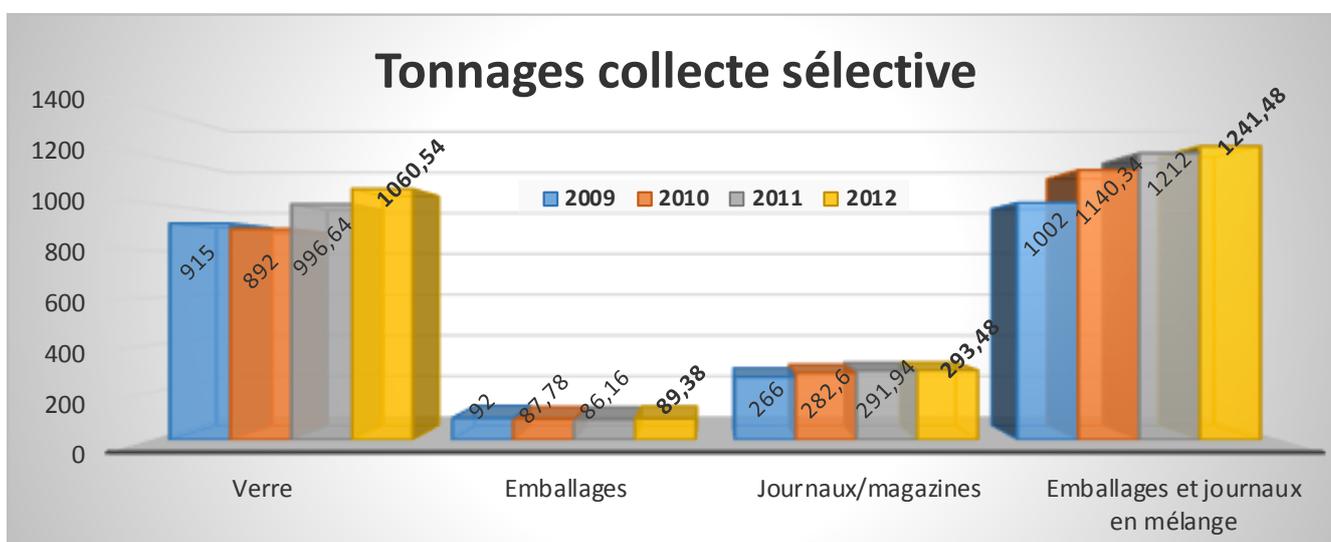
Type de déchets collecté sélectivement	Pourcentage de la population collectée en Porte-à-Porte	fréquence de collecte	Pourcentage de la population collectée en Points d'apport volontaire	fréquence de collecte
Verre	0	quinzaine	100	Quinzaine
Emballages	100	hebdomadaire	100	hebdomadaire
Journaux/magazines	100	hebdomadaire	100	hebdomadaire

Nombre de points d'apport volontaire :

Verre : 115 (317 hab/point)  
 Emballage : 51 (715 hab/point)  
 Journaux : 48 (760 hab/point)

- Tonnages collectés :

Tonnages collectés	2009	2010	2011	2012	VARIATION 2011 / 2012	
Verre	915	892	996.64	1060.54	63.9 T	+ 6.40%
Emballages	92	87.78	86.16	89.38	3.22 T	+ 3.73 %
Journaux/magazines	266	282.6	291.94	293.48	1.54 T	+ 0.06 %
Emballages et journaux en mélange	1002	1140.34	1212	1241.48	29.48 T	+ 2.43 %
<b>Total</b>	<b>2275</b>	<b>2402.72</b>	<b>2586.74</b>	<b>2684.88</b>	<b>98.14 T</b>	<b>+ 3.80 %</b>



La collecte sélective représente 24,27 % de l'ensemble des collectes (OM + Collecte sélective)

3. Collecte en déchèterie

Les déchèteries sont des points d'apport volontaire gardiennés, dédiés à la collecte de déchets « occasionnels » tels que les encombrants, les gravats, le bois, les déchets dangereux...

Fin 2012, le SICTOM a contractualisé la collecte des DEEE avec Eco-système. Les DEEE collectés sont acheminés vers des sites de traitement pour y être dépollués et valorisés.

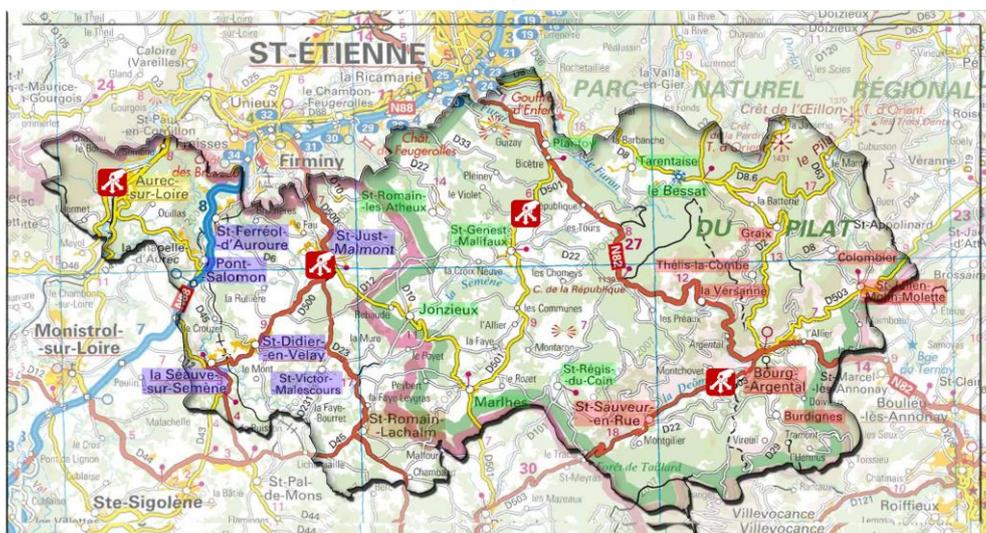
La valorisation effectuée à partir de notre gisement de DEEE (3T700 ) a permis d'obtenir 2T de ferrailles et 1 T de plastique recyclé.

Le nombre de déchèteries sur le territoire de la collectivité est de : 4

Localisation de la déchèterie	Jours d'ouvertures						
	L	M	M	J	V	S	D
AUREC SUR LOIRE	❖		❖		❖	❖	
ST JUST MALMONT	❖		❖		❖	❖	
BOURG ARGENTAL	❖		❖		❖	❖	
ST GENEST MALIFAU	❖		❖		❖	❖	

Pour les 4 déchèteries les horaires d'ouvertures sont :

<b>LUNDI</b>		14 H - 17 H
<b>MERCREDI</b>	10 H – 12 H	14 H – 17 H
<b> VENDREDI</b>		14 H – 17 H
<b>SAMEDI</b>	10 H – 12 H	14 H – 17 H



Les conditions d'accès aux déchèteries sont les suivantes :

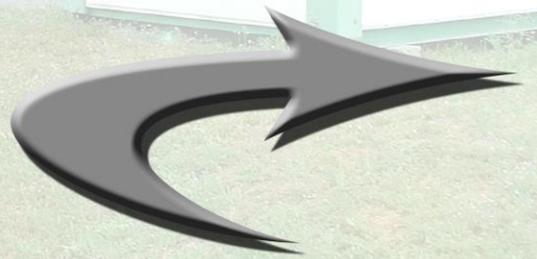
- pour les particuliers : **dépôts gratuits.**
- Pour les ARTISANS – COMMERCANTS : Accès gratuit uniquement pour les produits valorisables (cartons-ferrailles)

Les types de déchets acceptés en déchèteries :



# Déchetterie

## Aurec sur Loire



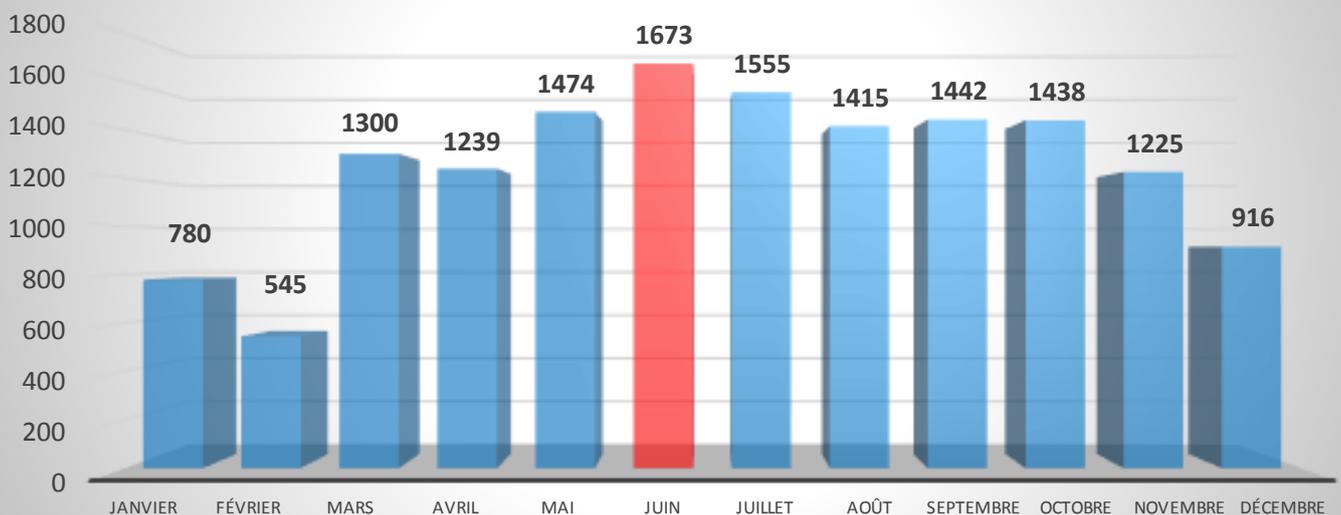
**15 002 personnes** en 2012 (15 228 en 2011 - 13 835 en 2010 – 13 052 en 2009)

Soit environ **1250 personnes** par mois

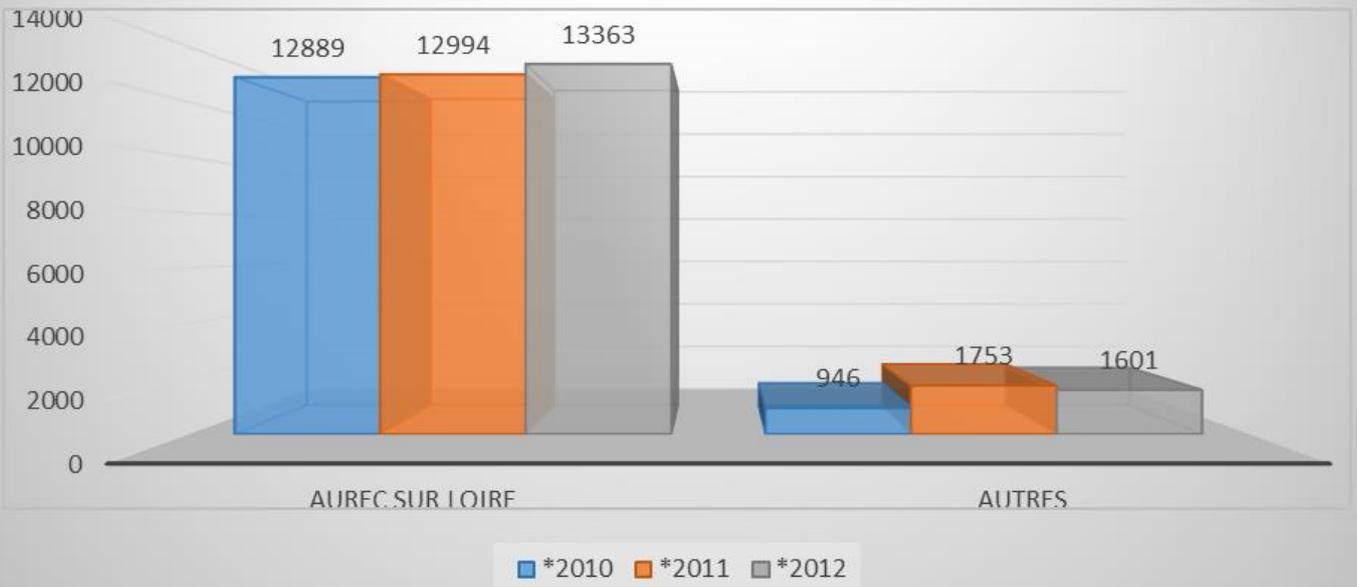
et environ **74 personnes** par jour

**Record d'affluence : 147 personnes** le 09 juin 2012

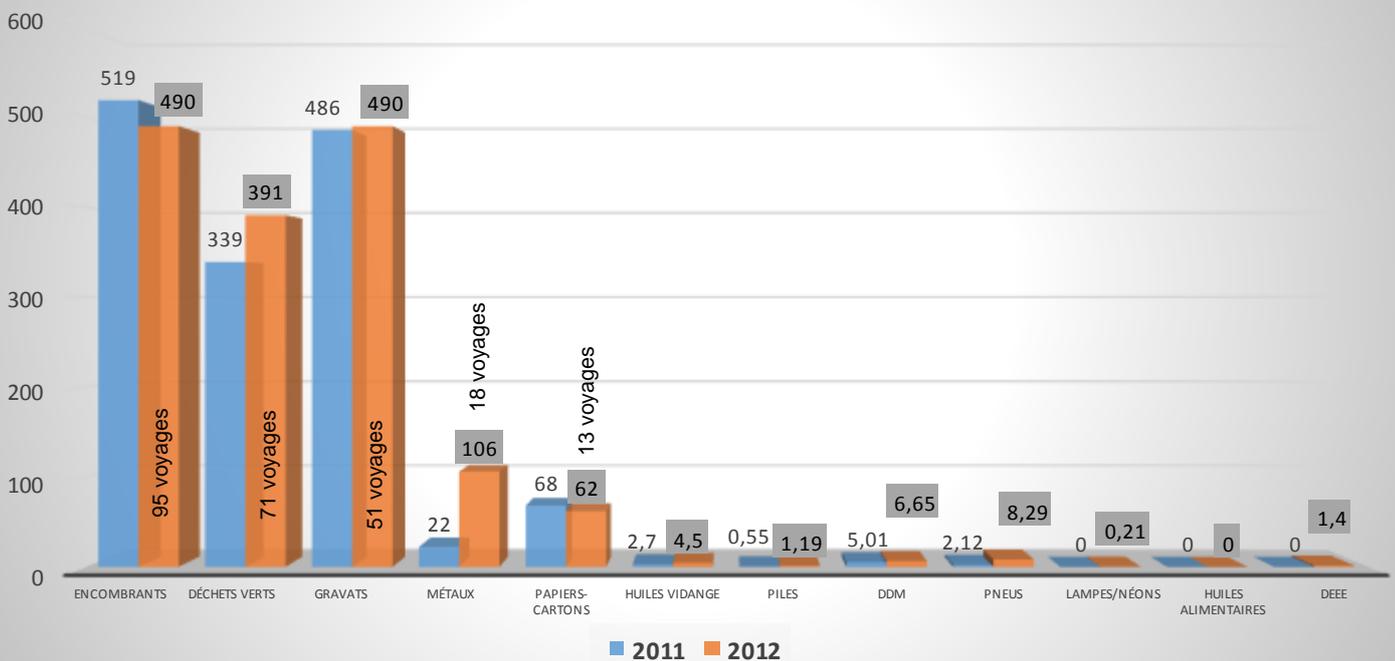
### Fréquentation mensuelle



## Fréquentation annuelle

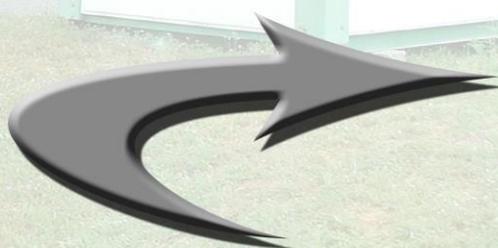


## Tonnages cumulés



# Déchetterie

## St. Just - Malmont



**18 990 personnes** en 2012 (18 247 en 2011 - 17 033 en 2010 - 17 269 en 2009)

Soit environ **1583 personnes** par mois

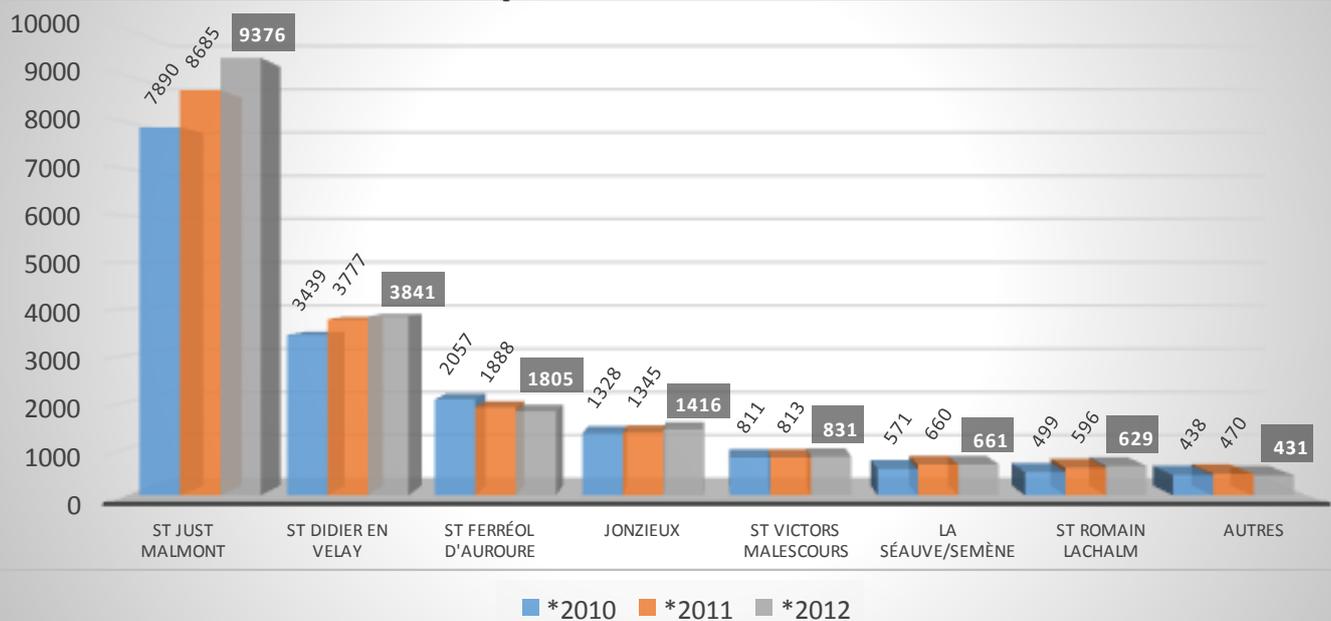
et environ **93 personnes** par jour

**Record d'affluence : 199 personnes** le 26 mai 2012

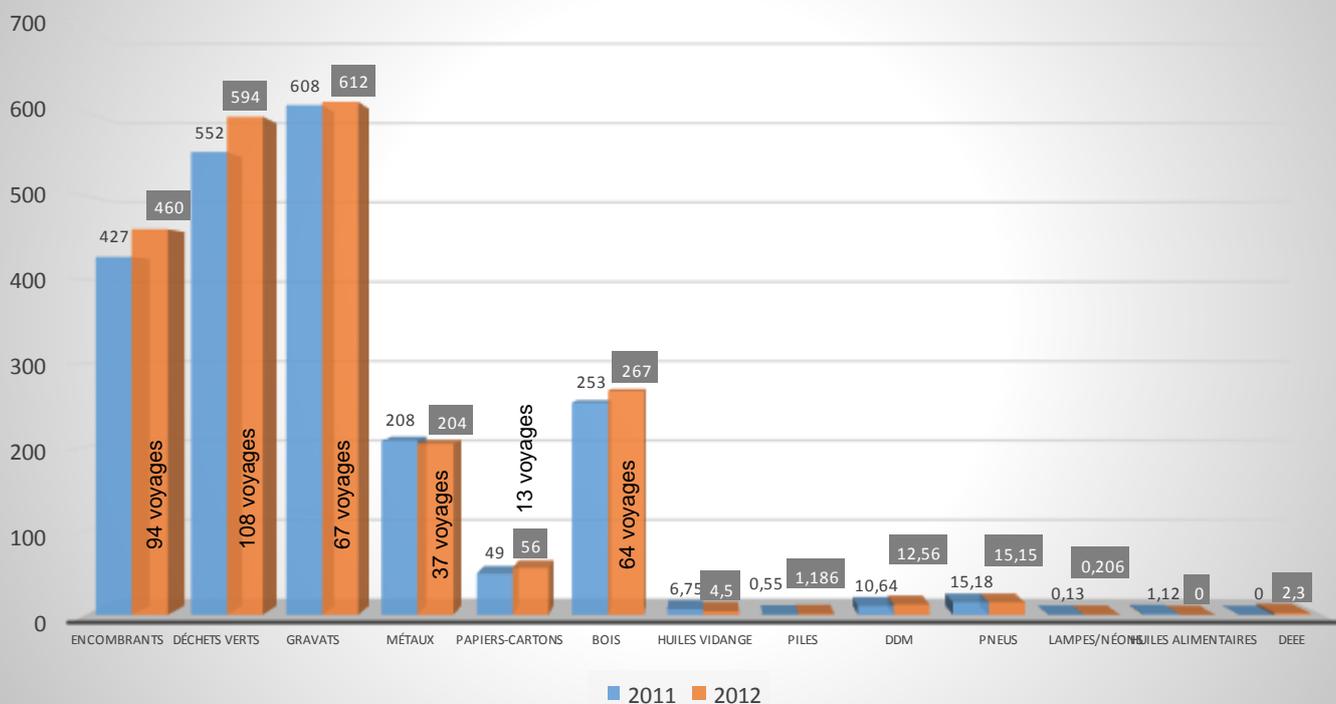
### Fréquentation mensuelle



## Fréquentation annuelle

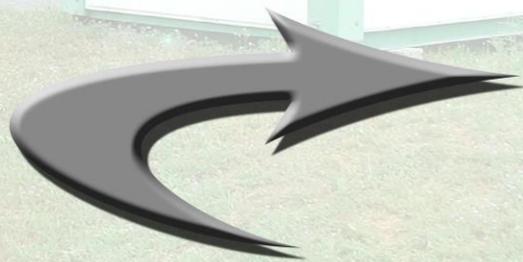


## Tonnages cumulés - ST JUST MALMONT





# Bourg-Argental



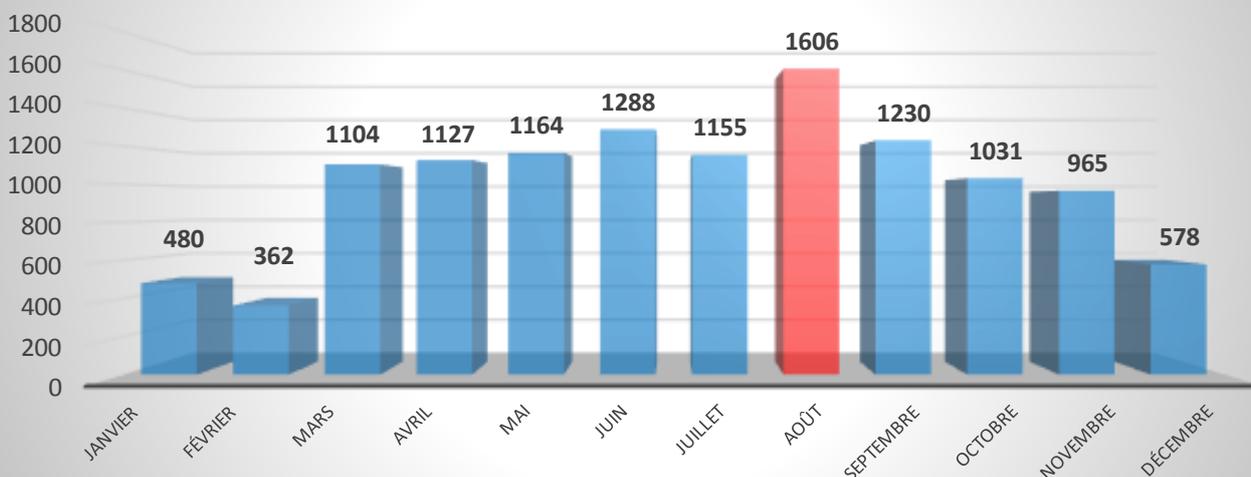
**12 090 personnes** en 2012 (8 905 en 2011 - 8 617 en 2010 - 9 073 en 2009)

Soit environ **1007 personnes** par mois

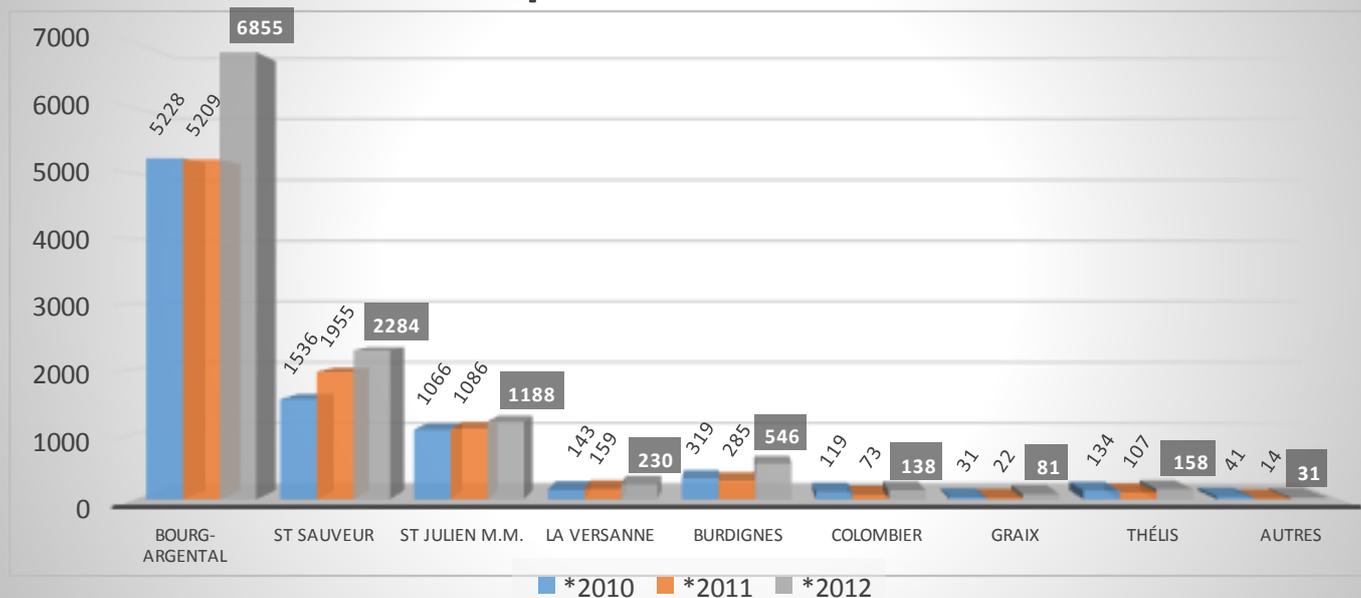
et environ **59 personnes** par jour

**Record d'affluence : 157 personnes** le 14 avril 2012

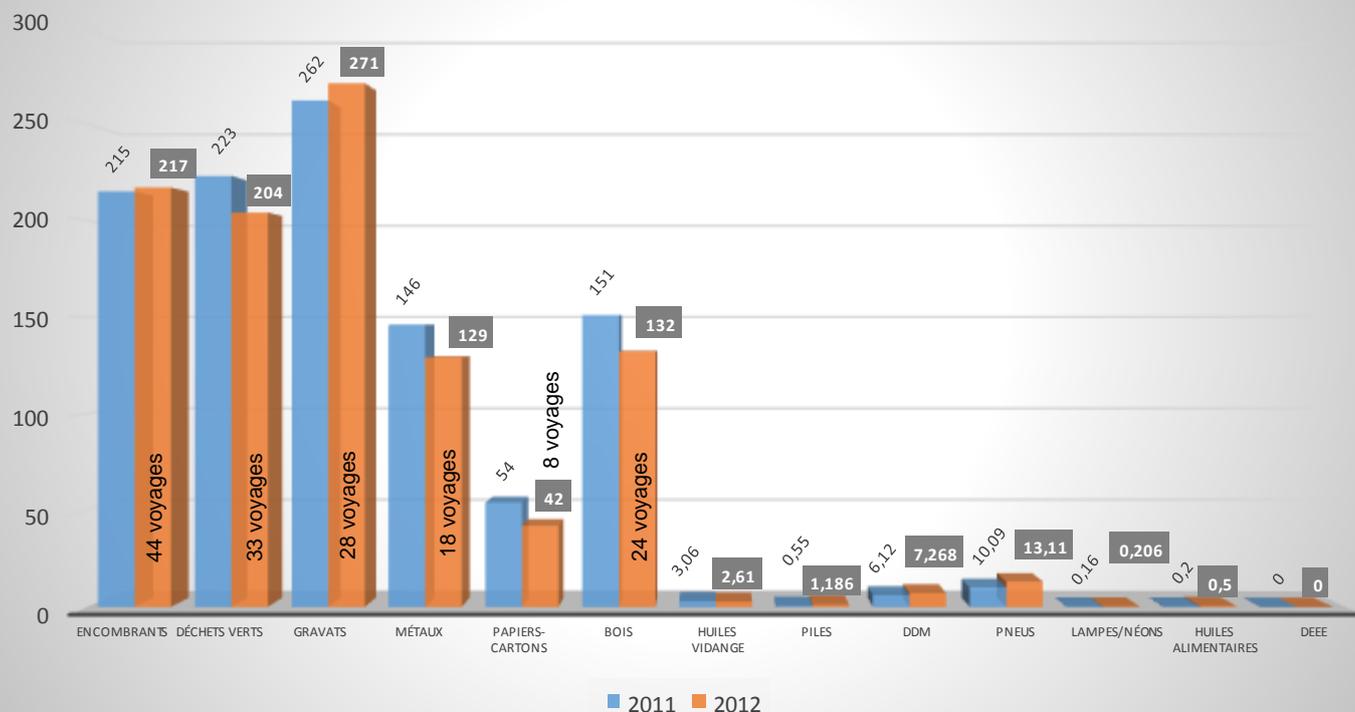
## Fréquentation mensuelle



## Fréquentation annuelle

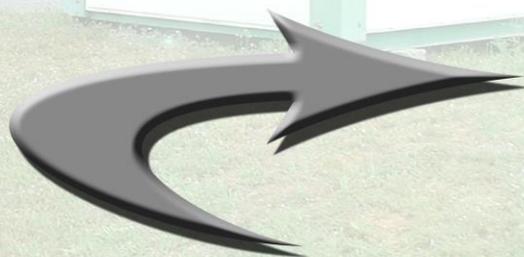


## Tonnages cumulés - Bourg-Argental



# Déchetterie

## St Genest-Malifausc



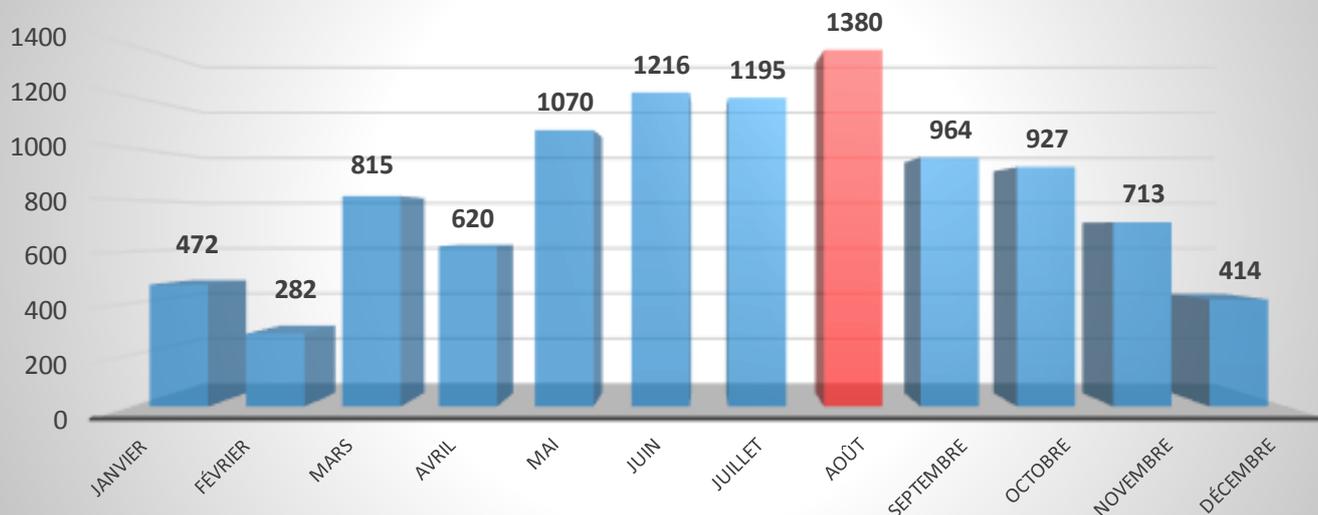
**10 068 personnes en 2012** (9738 en 2011 - 9 453 en 2010 - 9 343 en 2009)

Soit environ **839 personnes par mois**

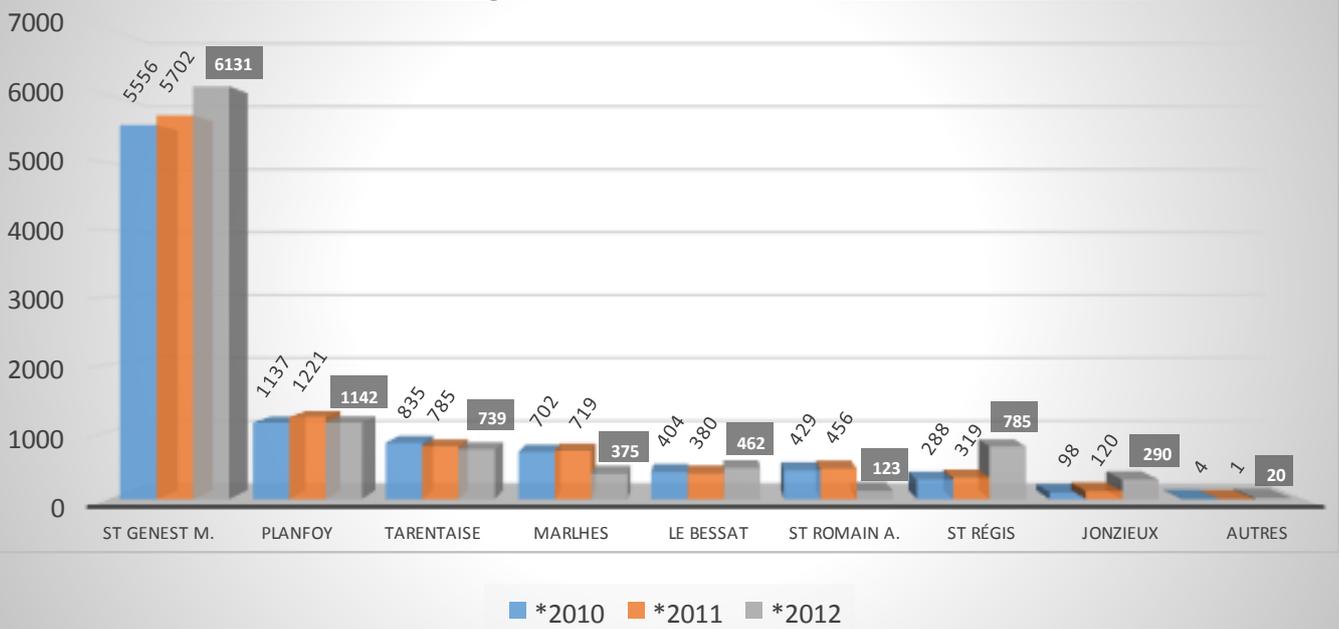
et environ **49 personnes par jour**

**Record d'affluence : 117 personnes le 19 mai 2012**

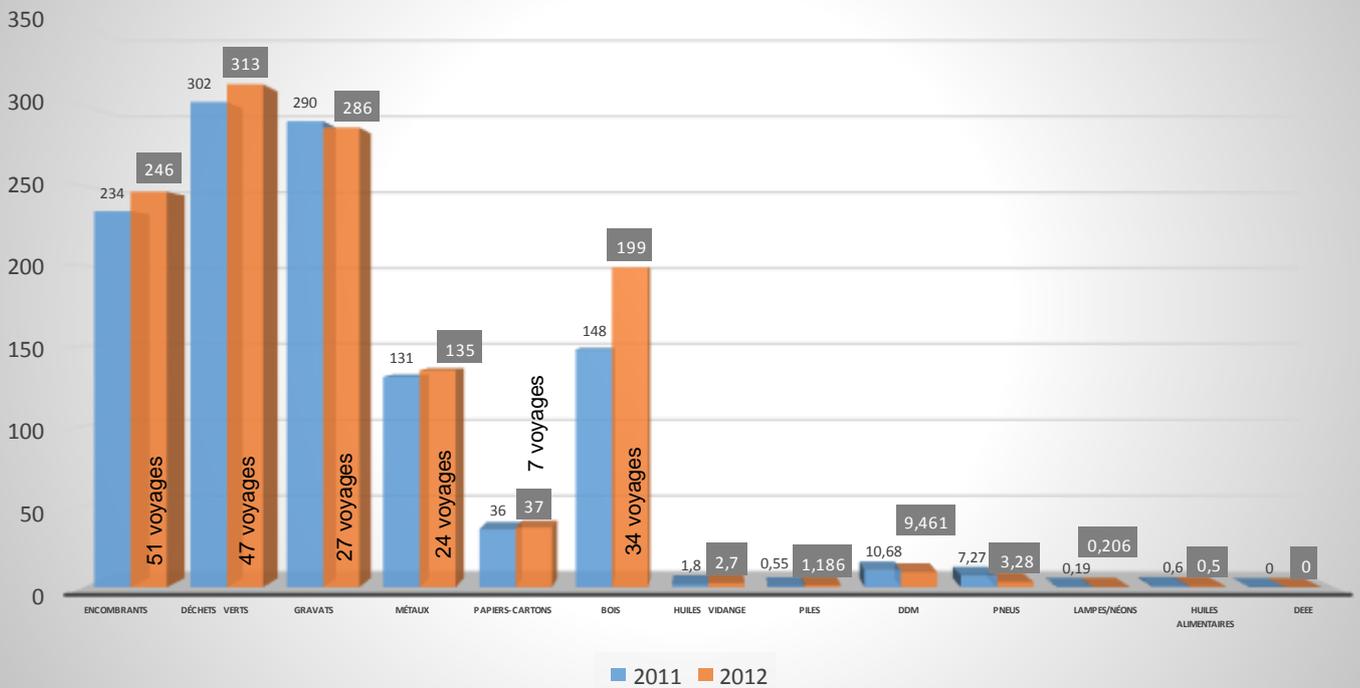
### Fréquentation mensuelle



## Fréquentation annuelle



## Tonnages cumulés - ST GENEST MALIFAUX



DÉCHETTERIES	Fréquentation totale 2010	Fréquentation totale 2011	Fréquentation totale 2012
Aurec / Loire	13 835	15 228	15 002
St Just Malmont	17 033	18 247	18 990
Bourg-Argental	8617	8905	12 090
St Genest-Malifaux	9453	9738	10 068

### Quantités collectées en déchèterie :

Quantités collectées (t)	2010	2011	2012	Variation 2011-2012
Gravats	1651	1645	1659	+ 0.80 %
Encombrants	1286	1396	1412	+01%
Métaux-Ferrailles	472	608	573	- 6 %
Cartons	229	208,573	197	- 6 %
Huiles moteurs	16.38	14,310	14,310	0
Huiles alimentaires	inconnu	1,920	1	- 48 %
Textiles	inconnu	inconnu	inconnu	inconnu
Bois	536	552	599	+ 8.5 %
Déchets verts	1315	1417	1502	+ 6 %
Pneumatiques	inconnu	34,66	39,83	+ 15 %
<b>DEEE</b>	-	-	3,7	-
DMS	22.4	32.452	35,937	+ 10 %
Batterie - Pile	3.44	2,185	4,743	+ 117 %
Lampe	0.09	0,481	0.825	+ 71.5 %
Néons	0.6			
<b>TOTAL</b>		<b>5912</b>	<b>6042</b>	<b>+ 2,2 %</b>

#### □ : Les Textiles :

Une colonne vêtement est sur la plateforme de la déchetterie. La collecte hebdomadaire de cette colonne est assurée par l'association d'insertion A.V.I. 43. Une partie des vêtements a une seconde vie (revente en magasin), et l'autre partie est recyclée (chiffon pour industrie, fabrication d'isolant).

#### - Collecte des DASRI :

Déchets d'activité de soin à risques infectieux (piquants, coupants)

Modalités de collecte :



DASRI	2009	2010	2011	2012
Fréquence de collecte	4/an	4/an	4/an	4/an
Personnes collectées	141 PERSONNES	157 PERSONNES	430 PERSONNES	L'association n'a pas communiqué les chiffres

Cette prestation s'arrête au 31/12/2012.avec la nomination par les pouvoirs publics d'un éco-organisme « DASTRI » ayant pour mission la mise en place d'un système de collecte à l'échelle local avant le 31/12/2013

## B. Traitement

### 1. Collecte sélective :

Les déchets provenant de la collecte sélective des emballages sont transférés en centre de tri. Un tri manuel et automatisé permet de séparer les différents flux de déchets issus de cette collecte pour permettre la valorisation matière de ces déchets :

- Bouteilles et flacons en plastique
- Briques
- Aluminium
- Acier
- Carton/Papier
- Journaux/magazines
- Gros de Magasin (papiers, cartonnets)
- Refus de tri (déchets non recyclables qui se retrouvent dans la collecte sélective)



Le centre de tri se situe sur la commune de FIRMINY. Il est exploité par SITA CENTRE EST 8 rue du Colonel Riez à FIRMINY, Loire. La capacité de traitement annuelle de cette unité est de 40 000t/an.

Le % de refus moyen dans le centre de tri est de : 10.81 %. Ces refus sont éliminés sur l'ISDND de Borde Matin à ROCHE LA MOLIERE.

Le verre collecté est repris par un verrier. Il est broyé puis refondu afin de fabriquer de nouveaux produits en verre.

Déchets entrants en centre de tri (t)	2009	2010	2011	2012
<b>Emballage Ménagers Recyclable</b>	645	624	688	<b>763</b>
<b>Journaux/Magazines</b>	571	642	683	<b>687</b>
<b>Gros de Magasin</b>	144	245	219	<b>174</b>

Déchets sortants (t)	2009	2010	2011	2012	Repreneur	Localisation
Emballage Plastique	144	138.24	145.42	<b>158.72</b>	VAL'AURA	42
Brique	26	28.92	24.236	<b>29.76</b>	VAL'AURA	42
Aluminium	2.25	3.84	3.5	<b>2.736</b>	VAL'AURA	42
Acier	58	65	69.69	<b>74.058</b>	VAL'AURA	42
Carton/papier	255	204	288.55	<b>363.08</b>	VAL'AURA	42
Journaux/Magazines	571	642	683	<b>687</b>	VAL'AURA	42
Gros de magasin	144	245	219	<b>174</b>	VAL'AURA	42
Refus	13.33%	13.86%	10.95%	<b>10.81 %</b>	VAL'AURA	42
<b>Autres collecte sélective</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>		<b>Repreneur</b>	<b>Localisation</b>
Verre	916	892	996.64	<b>1061</b>	ST GOBAIN	42

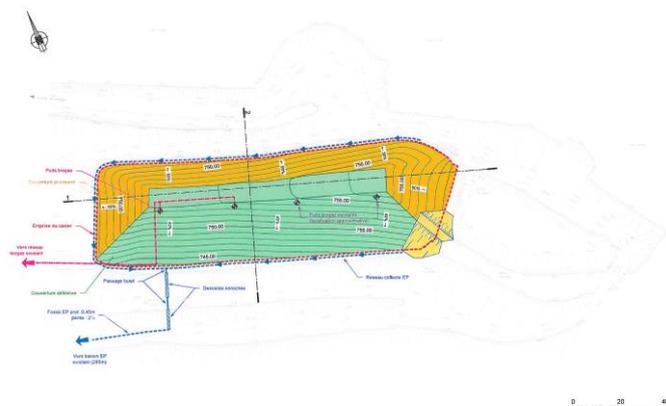
## 2. Le traitement des OMR ET DIB:

Les OMR et DIB sont traitées à l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux du SICTOM VELAY PILAT.

Tous les déchets admis font l'objet d'un contrôle à l'entrée avec un détecteur de déchets radioactifs et d'une pesée.

Le site d'une superficie de 14 ha92 a est situé sur la Commune de SAINT JUST MALMONT au lieu-dit « le Combau ». Il s'agit du versant d'une colline sur lequel sont créées des alvéoles étanches. La surface totale d'exploitation est arrêtée à 5 Ha 37 a 30 ca. La dernière alvéole est donc établie en prenant en compte la barrière de sécurité passive d'une épaisseur de 1 m de matériaux argileux et une géo membrane PEHD de 2 mm d'épaisseur pour constituer la barrière de sécurité active.

Depuis 2011, la plateforme pour déchets verts a été mise en conformité et dispose d'un dispositif d'assainissement relié à la cuve des lixiviats.



Alvéole



Plateforme de déchets verts

### Le Biogaz :

Un système de drainage permet de récupérer le biogaz produit par la dégradation des déchets. Ce biogaz collecté est utilisé comme combustible afin d'alimenter un moteur générant de l'électricité. Lorsque le moteur est à l'arrêt une torchère prend le relais pour brûler à très haute température le biogaz.

La génératrice est opérationnelle depuis le 30 Juin 2012.

La quantité de biogaz produit pour l'année 2012 est de 239 456 Nm3 et représente une recette de 1795 € H.T.



Génératrice



Torchère

### Les Lixiviats :

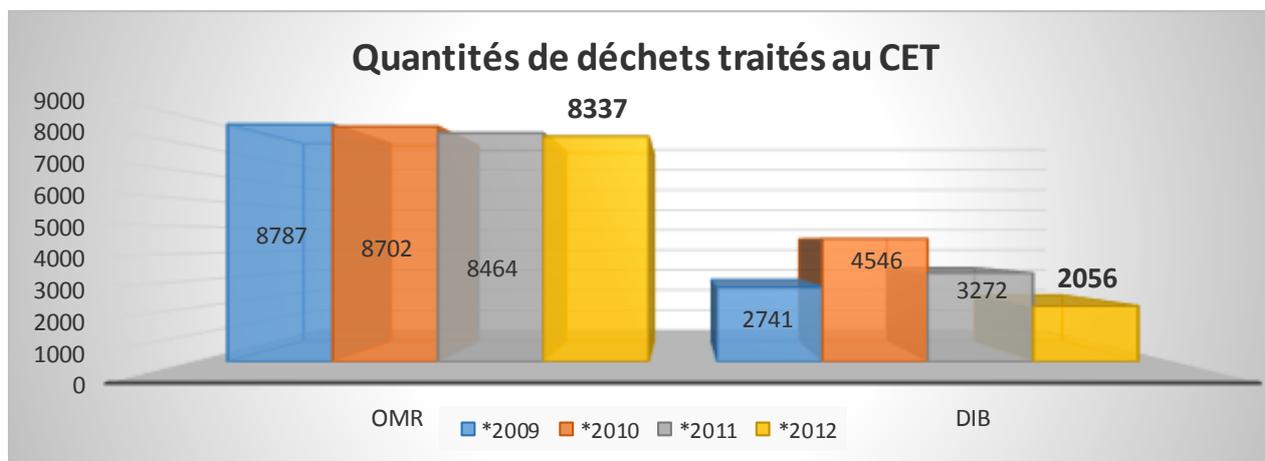
Un réseau de drainage permet de récupérer les lixiviats. Ces lixiviats sont pompés et portés pour traitement à la station d'épuration de la Commune de SAINT JUST MALMONT.

La quantité de lixiviats traités par la station d'épuration de SAINT JUST MALMONT pour l'année 2012 est de 239.50 Tonnes.

OMR : ordures ménagères résiduelles

DIB : déchets industriels banals déchets des artisans, commerçants, industries, situés sur le territoire du SICTOM VELAY PILAT.

DECHETS (t)	2009	2010	2011	2012
OMR	8787	8702	8464	8337
DIB	2741	4546	3272	2056



### 3. Les déchets collectés en déchèterie :



Pour l'année 2012, il a été effectué 976 voyages pour l'évacuation des déchets des 4 déchetteries. L'équipement d'un compacteur à déchets a évité d'avoir recours à un prestataire extérieur. (483 voyages en moins pour un tonnage de déchets enlevés légèrement supérieur à 2011, pour mémoire 1459 voyages en 2011).

type de déchets		Tonnage	Evolution 2012-2013	Traitement	Repreneur	Localisation
<b>Déchets non dangereux</b>	Gravats	1659	+14T soit 1%	Réutilisation	SICTOM	43
	Encombrants	1412	+16T soit 1%	Énergétique	SICTOM	43
	Métaux-Ferrailles	573	-35 T soit -6%	Valorisation	ONDAINE METAUX	42
	Cartons	196	-12T soit -6%	Valorisation	SITA MOS	42
	Huiles moteurs	14,310	0	Valorisation énergétique	SEVIA schruu	42
	Huiles alimentaires	1	-48%	Valorisation organique	Eco-gras (Veolia)	93
	Textiles	-	-	-	AVI 43	43
	Bois	599	+47 T soit +8.5%	Valorisation énergétique	RBM	84
	Déchets verts	1501	+ 84T soit + 6 %	Valorisation organique	SICTOM	43
	Pneumatiques	39,83	+5,17 T soit +15 %	Valorisation énergétique	Aliapur	69
	Autres déchets non dangereux					
<b>Déchets dangereux</b>						
	Batterie - Pile	4,743	+ 2,558 T soit +117 %	Valorisation matière	Corepile	75
	Lampe	0,825	+0,344 T soit +71,5 %	Valorisation matière	Recylum	75
	Autre Déchet Dangereux	35.937	+3.485T soit +10.75%	Incinération	SITA	42

#### 4. Traitement des autres collectes :

##### DASRI

Type de collecte spécifique	Quantités collectées	Traitement	Localisation de l'installation	Gestionnaire
DASRI	Chiffres Non communiqués par AILES			

#### 5. Compostage individuel :

Initiée en 2002 avec le soutien de L'ADEME et du Conseil Général, la promotion du compostage individuel se poursuit chaque année avec la vente de composteur, à savoir

- 329 composteurs en 2002
- 170 composteurs en 2007
- 6 composteurs en 2008
- 12 composteurs en 2009
- 34 composteurs en 2010
- 5 composteurs en 2011
- 6 composteurs en 2012

## C. Moyens humains / Moyens Techniques

### Emploi :

Le SICTOM VELAY PILAT compte 32 agents dont 6 à temps incomplet.

Il est régulièrement fait recours à des contrats à durée déterminée pour faire face aux remplacements des agents titulaires en congés annuels ou congés de maladie.

### Filière Administrative :

*Temps plein*

2 agents

### Filière Technique :

*Temps complet*

1 responsable d'exploitation	1 agent pour compactage des déchets
1 agent au garage	1 opérateur de pesées à temps non complet
18 agents pour collecte des OMR et collecte sélective	4 gardiens de déchetteries à temps non complet
1 agent pour la collecte des déchèteries	1 technicienne du ménage à temps non complet
1 agent pour la collecte des eco-points	
1 responsable de l'ISDND	

### Matériel :

8 camions bennes à ordures ménagères de 21 m<sup>3</sup> à 9 m<sup>3</sup>,  
*dont 1 pour le dépannage et 1 de plus petit gabarit pour la collecte des endroits d'accès plus difficile,*

1 camion grue pour les eco-points,

2 camions avec bras de manutention pour les déchèteries,

1 Compacteur,

2 manuscopiques,

1 Pakmat

3 véhicules utilitaires pour les services. (Kangoo-Master-Isuzu)

Les véhicules sont amortis sur 6 ans et renouvelés régulièrement.

Les camions récents (3) sont à la norme Euro 4 et disposent d'un réservoir d'additif « AdBlue » destiné à réduire les émissions d'oxydes d'azote (NOx) des poids-lourds.

Conformément à la réglementation du travail, une visite technique des BOM est réalisée 3 fois par an.

Pour 2012 le nombre total de kms parcourus par les véhicules de la collectivité est de **278 305 Kms** et une consommation de **135 514 litres** de gasoil et **40 790 litres** de gasoil non routier pour le compacteur.



## III. Indicateurs financiers

### 1- LES MODALITES D'EXPLOITATION DU SERVICE :

Le SICTOM VELAY PILAT assure la totalité de collecte des déchets sur son territoire et traite les OMR, les déchets non valorisables des déchetteries et les déchets industriels banals.

Les déchets issus du tri sélectif collectés par le SICTOM VELAY PILAT sont traités par le Centre de tri SITA CENTRE EST à FIRMINY.

La collecte et le traitement des déchets ménagers spéciaux dangereux sont assurés par la SOCIETE SITA à VENISSIEUX.

**La collecte du verre est assurée et traitée par l'entreprise VIAL à St Romain Le Puy depuis AVRIL 2012.**

### 2- COUT ANNUEL GLOBAL DU SERVICE :

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 2 830 665 € pour l'année 2012

	2012	2011	2010
Cout annuel Collecte des OMR	832 987€	840 635 €	845 658 €
Cout annuel de l'ISDND <small>(Pour traitement OMR-Déchets non valorisables des déchetteries -déchets industriels banals)</small>	595 687€	640 701 €	449 854 €
Cout des déchetteries	298 567 €	310 950 €	318 441 €
Cout de la Collecte sélective et traitement	575 899 €	622 143 €	598 790 €
Cout annexes <small>(Gestion administrative, maintenance, T.G.A.P., Intérêts des emprunts, etc.)</small>	527 525 €	487 425 €	395 817 €

Augmentation de la T.G.A.P. pour les couts annexes 30€ la tonne 323 027 €.

- Pour 2012, il n'a pas été fait de campagne de lavage des bacs et le broyage des déchets verts a été moins important. La réorganisation des tournées porte sur l'année entière.

Les prestations réalisées sous contrat par des Entreprises sont :

Traitement tri sélectif :	216 429.72 €
Collecte du verre :	36 434.22 €
Traitement des DMS :	24 037.34 €

#### Synthèse des coûts des déchets ménagers collectés et traités par le SICTOM

	2012		2011		2010	
	Par Habitant	Par Tonne	Par Habitant	Par Tonne	Par Habitant	Par Tonne
Cout collecte OM	22.64	98.91	23.02	99,31	23,30	97,20
Cout de l'ISDND	16.19	57.31	17,54	54,59	12,40	51,70
Cout collecte et traitement Collecte sélective	15.65	214.56	17,03	240,58	16,50	249,20
Cout Déchetteries	8.11		8.51	53.08	8,80	53,40
Coût total du service	76.96		79,47		71,75	

### 3- LES PRINCIPALES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Pour 2012, les recettes de fonctionnement se chiffrent à 2 852 264 €

Les communautés de communes perçoivent en lieu et place la TEOM du SICTOM instituée par délibération en 2002 et la reversent au SICTOM sous forme de participation.

Les principales recettes se décomposent comme suit :

❖ La participation des Communauté de Communes :	2 048 585 €
❖ Le traitement des Déchets industriels banals	172 957 €
❖ Vente des matériaux recyclés issus la collecte Sélective et des déchetteries	209 875 €
❖ Soutien au Tri versés par Eco Emballage	245 332 €
❖ Soutien versé par Eco Folio pour les imprimés	18 436 €
❖ Prestation effectuée auprès du SYMPTTOM pour la Collecte des Eco-points de leur territoire	78 322 €

Mesures prises pour prévenir ou atténuer les impacts de la gestion des déchets sur l'environnement et la santé humaine.

#### EN 2012 :

- ⇒ Augmentation des colonnes à verre pour arriver à un ratio d'une colonne pour 305 Habitants
- ⇒ Réalisation de plusieurs réseaux de captage des biogaz en vue d'obtenir une production plus régulière permettant d'alimenter la génératrice

#### Actions de prévention :

Dans le cadre des objectifs fixés par le Grenelle de l'Environnement et en cohérence avec la politique départementale, le SICTOM VELAY PILAT a souhaité des 2011 s'engager dans une démarche de prévention par la mise en place d'un programme local de prévention pour une durée de 5 ans.

Le but de ce programme est l'atteinte des objectifs fixés par le Grenelle de l'Environnement, soit une réduction de la production des ordures ménagères et assimilés (OMA) de 7% en 5 ans.

Afin de mener à bien ce programme, une chargée de mission a été recrutée en Mai 2012. La première étape du Plan Local de Prévention est la réalisation d'un diagnostic du territoire. Suite à la réalisation de ce diagnostic et aux principaux gisements d'évitements qui en ressortiront, des actions spécifiques en partenariat avec des acteurs et relais locaux seront mises en place.

## A. Action de communication et de sensibilisation

- Animations scolaires sur le tri et la réduction, ainsi que des visites de la déchèterie et du centre de tri
- Réalisation de la maquette rappelant les consignes de tri sur les sacs de pré-collecte
- Réalisation d'une maquette pour les sacs de pré-collecte spécial verre
- Fiches mémo de consignes de tri
- Guide « compostage mode d'emploi »
- Nombreux articles et visuels sur la thématique « déchets et tri » proposés aux communes pour insérer dans leurs bulletins communaux
- Sérigraphie sur les flancs d'un camion neuf sur le thème du tri.
- Réalisation des autocollants collés sur les bacs de TRI.
- Afin de relancer le tri une nouvelle campagne de distribution de sacs de pré-collecte a été lancée pour les emballages légers et le verre.

### 2013 s'orientera sur

- ❖ Réalisation des travaux de sécurisation des personnes et des biens en déchèterie
- ❖ Formation des agents des déchetteries
- ❖ Continuer à mettre en place de la filière DEEE dans les déchetteries
- ❖ Homogénéisation de la collecte des cartouches d'encre sur les 4 déchèteries
- ❖ Mise en place des actions spécifiques suite à la réalisation du diagnostic.

## IV. Bilan :

Le calcul des ratios de production et de coût par habitant sont calculés sur la base de la population DGF.

type de collecte	2012	
	Quantité collectée (t)	Production (kg/hab)
OMR	8337	213
Collecte sélective (hors verre)	1624	41,46
Verre	1060	27,06
Déchèterie (hors gravats)	4383	112
Gravats	1659	42,35
Bâches agricoles		
...		
<b>Sous-Total</b>	<b>17 063</b>	
Apport de DIB au CET	2096	
<b>TOTAL</b>	<b>19 159</b>	

Traitement	2011		2012	
	Tonnage	Pourcentage	Tonnage	Pourcentage
Valorisation organique	1418	7	1502	8 %
Valorisation matière	5059	25	5123	27 %
Valorisation énergétique	1996	10	2065	10 %
Stockage	11736	57,85	10 433	54,82%
Autres	32	0,15	36	0,18 %

Service	Coût	coût moyen par hab €/hab (pop. DGF)	coût moyen par hab €/hab (pop. totale)
Structure Prévention/communication	527 525	13.46	14.34
Collecte	1 168 420	29.83	31.76
Déchèterie	298 567	7.62	8.11
Traitement	836 153	21.34	22.73
<b>Contribution moyenne (€/hab)</b>	<b>2 830 665</b>	<b>72.26</b>	<b>76.96</b>

**Coût du service par tonne : 2 830 665 € / 19 158 T.  
= 147,75 € par tonne**